



MUNICIPALITE
DE
NOVALLES

Au Conseil Général de et à
Novalles

Séance du Conseil Général du 1^{er} décembre 2023

Délégué de la Municipalité : Serge Kobi

Préavis municipal n° 05/2023
relatif au budget communal 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

La municipalité soumet à l'approbation des membres du Conseil général le budget communal pour l'année 2024 avec le résultat suivant :

Charges	CHF 510'758.10
Revenus	CHF 464'236.00
Excédent de charges	CHF 46'522.10

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE NOVALLES

- Sur proposition de la Municipalité
- Ayant pris connaissance du préavis municipal n° 05/2023
- Entendu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'accepter le budget communal 2024 tel que présenté laissant apparaître un excédent de charges de CHF 46'522.10.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2023.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

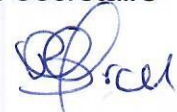
Le Syndic



S. Kobi



La Secrétaire



M. Bron

Annexes : budget 2024 et explicatif